

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion du Lundi 12 février 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi 1 des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

N°26035583 – VSG FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1 Futsal D1 du 09/02/2024

Courriel du club de la municipalité de Villeneuve Saint George indiquant l'indisponibilité du gymnase le 09/02/2024.

La Commission reporte la rencontre au 23/02/2024.

Prévenir l'équipe adverse.

FUTSAL D2

27233539 – VERS L'AVANT / VITRY ASC 3 Futsal D2 du 27/01/24

Rapport de l'arbitre officiel qui indique que le gymnase a été déclaré indisponible par la municipalité à la suite d'une compétition de gymnastique.

La Commission reporte la rencontre au 30/03/2024 et demande au club de VERS L'AVANT de demander l'attestation municipale d'indisponibilité du gymnase.

Prévenir l'équipe adverse.

27233544 – VITRY ASC 2 / VITRY ASC 3 Futsal D2 du 02/02/24

Reprise du dossier, réception du rapport de l'arbitre qui indique que l'équipe de VITRY ASC 2 était bien présente, et qu'une feuille de match a été établie.

La Commission annule sa décision précédente (PV du 05/02/24) et entérine le 1^{er} forfait de VITRY ASC 3.

Merci de nous fournir la feuille de match.

Matches Remis =

N°26035575 – MAISONS ALFORT FC 1 / B2M FUTSAL 2 Futsal D1 du 05/02/2024 Remis au 19/02/2024

N°27233541 – VILLENEUVE ABLON US 2 / B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 03/02/2024 Remis au 17/02/2024

N°27873647 – VSG FUTSAL 1 / SAINT MAURICE AJ 1 C. VDM Futsal du 02/03/2024 Remis au 17/02/2024

N°27873645 – B2M FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1 C. VDM Futsal du 03/03/2024 Remis au 31/03/2024

COUPE VDM FUTSAL

N°27873648 - VERS L'AVANT 1 / CRETEIL FUTSAL US 1 du 02/03/2024

Courriel de la municipalité de Vitry sur Seine informant de 2 rencontres le même jour, 1 de championnat et 1 de coupe du Val de Marne.

La Commission reporte la rencontre de Coupe du Val de Marne au 24/02/2024.

Prévenir l'équipe adverse.

N°27873643 - HAY 94 FUTSAL AS 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 02/03/2024

Courriel du club de l'AS HAY 94 FUTSAL informant de 2 rencontres le même jour, 1 de championnat et 1 de coupe du val de marne.

La Commission reporte la rencontre de Coupe du Val de Marne au 24/02/2024.

Prévenir l'équipe adverse.

Tour de Cadrage pour les 1/4 effectué le 29/01/2024

**12 équipes et 2 exempts qualifiés qui se rencontreront du 26/02/2024 au 02/03/2024
ou du 25/03/2024 au 31/03/2024**

(sur les mêmes créneaux qu'en championnat)

Tirage effectué par Mme POLICON Marie-Thérèse Présidente
de la Commission Organisation des Compétitions

Rappel du règlement Coupe du Val de Marne :

Lorsqu'il y a 2 équipes qualifiées d'un même club, elles se rencontrent en ¼ de finale.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

Match M1 = MAISONS ALFORT FC 1 / RUNGIS US 1

Match M2 = HAY 94 FUTSAL AS 1 / CHAMPIGNY CF 1 remis au 24/02/2024

Match M3 = C'NOUES 2 / CHAMPIGNY CF 2

Match M4 = B2M FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1 remis au 31/03/2024

Match M5 = VSG FUTSAL 1 / SAINT MAURICE AJ 1 remis au 17/02/2024

Match M6 = VERS L'AVANT 1 / CRETEIL FUTSAL US1 remis au 24/02/2024

EXEMPT 1 = KB FUTSAL 2 et EXEMPT 2 = B2M FUTSAL 1

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match :

27233544 – VITRY ASC 2 / VITRY ASC 3 Futsal D2 du 02/02/2024